LA GRIPPE SAISONNIÈRE ET SON VACCIN: QUESTIONS CLÉS

La grippe, ce n'est pas rien. Alors je fais le vaccin.







ÉDITO

Depuis 2009, on assiste en France à une baisse préoccupante de la vaccination contre la grippe saisonnière. Entre 2009 et 2012, en à peine 3 ans, la couverture vaccinale des personnes à risque est passée de 60% à 50%.

Pourtant, chaque année, la grippe saisonnière touche des millions de personnes en France.

Souvent considérée comme bénigne, elle peut entraîner des complications graves chez les personnes fragiles et est responsable d'un nombre élevé de décès chaque hiver.

Or, le vaccin, intégralement pris en charge par l'Assurance Maladie pour les populations à risque, est un **moyen efficace et sûr** pour prévenir la grippe et ses complications.

Comment expliquer ce manque d'adhésion à un moyen de prévention contre une maladie qui peut être grave ?

D'une part, la grippe saisonnière demeure une maladie dont les risques sont sous-estimés, notamment pour les personnes vulnérables ; d'autre part, certains freins et idées reçues persistent autour de la vaccination grippale. Ce document élaboré par le Ministère de la Santé et l'Assurance Maladie, avec la participation de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM), de l'Institut de veille sanitaire (InVS), du Haut Conseil de la Santé Publique (HCSP) et du Centre National de Référence de la grippe, a pour objectif d'éclaircir certaines interrogations et de donner à tous les Français et notamment les plus concernés, toutes les bonnes raisons d'aller se faire vacciner contre la grippe saisonnière.

Parce que prévenir des décès évitables est un enjeu majeur de santé publique, relancer le réflexe de la vaccination constitue aujourd'hui une priorité. La mobilisation de tous pour y parvenir est plus que jamais nécessaire.



« Pour plus de 90% des Français, la grippe est une maladie qui peut être grave voire mortelle. Seuls 2 Français sur 10 estiment que la grippe, 'c'est comme un rhume'*»

Les Français ne s'y sont pas trompés!
Même si la grippe guérit spontanément
dans la plupart des cas, elle peut s'avérer
dangereuse et entraîner des complications
graves, voire mortelles, pour les personnes
à risque ou en raison d'une virulence
particulière du virus.

QUELLES SONT LES PERSONNES LES PLUS À RISQUE ?

Les personnes âgées de 65 ans et plus, les personnes atteintes de certaines maladies chroniques (diabète, insuffisance respiratoire, cardiaque ou rénale...), les femmes enceintes et les personnes en situation d'obésité sévère sont notamment considérées comme des personnes fragiles et invitées à se faire vacciner chaque hiver.

Au cours de l'hiver 2012-2013, l'Institut de veille sanitaire (InVS) a recensé plus de 800 cas graves de grippe admis en service de réanimation. En prenant en compte la mortalité indirecte, plusieurs milliers de décès seraient dus, chaque année, à une complication ou à une décompensation d'une autre maladie, aggravée par une grippe.



CIN GRIPPE COL

« Plus d'un tiers des Français interrogés place l'homéopathie au même niveau d'efficacité que le vaccin et 30% d'entre eux pensent que le vaccin est inutile car la grippe se soigne facilement grâce aux antibiotiques*»

Les idées reçues ont la vie dure!

La mortalité attribuée à la grippe a fortement diminué au cours des dernières décennies. La disponibilité de vaccins de composition adaptée annuellement et la mise en place de campagnes de vaccination ont contribué à cette réduction.

Aujourd'hui, la vaccination contre la grippe demeure le moyen le plus efficace pour prévenir la maladie et protéger les populations les plus vulnérables.

Et même si elle ne permet pas toujours d'éviter la maladie, elle réduit le risque de complications graves ou de décès. À cet égard, les traitements homéopathiques ne peuvent en aucun cas se substituer à la vaccination.

Rappelons enfin que l'efficacité du vaccin grippal est variable selon l'âge de la personne (souvent moindre chez les personnes âgées), mais aussi selon les souches : la composition du vaccin est adaptée chaque année aux souches virales qui ont circulé majoritairement l'hiver précédent et qui sont les plus susceptibles d'être présentes l'hiver suivant.

BON À SAVOIR : les antibiotiques, ça ne soigne pas la grippe !

Inutile de prendre des antibiotiques en cas de grippe puisqu'il s'agit d'une maladie virale. Certes, les antibiotiques ont leur place en cas de surinfection bactérienne mais ils n'ont pas d'utilité pour la prévenir. Pour plus d'informations sur la bonne utilisation des antibiotiques, rendez-vous sur le site **www.ameli-sante.fr**, rubrique « Protégeons les antibiotiques ».



LE VALUE GRIPPE CONTRELA GRIPPE DANGEREUX SETREDANGEREUX SEUT-IL ÉTREDANGEREUX SEUT-IL É

« Près de 60% des Français pensent que le vaccin contre la grippe peut présenter des risques pour la santé et près d'1 Français sur 2 pense que le vaccin peut donner la grippe. Ils sont 80% à estimer que le vaccin contre la grippe peut être mal toléré*»

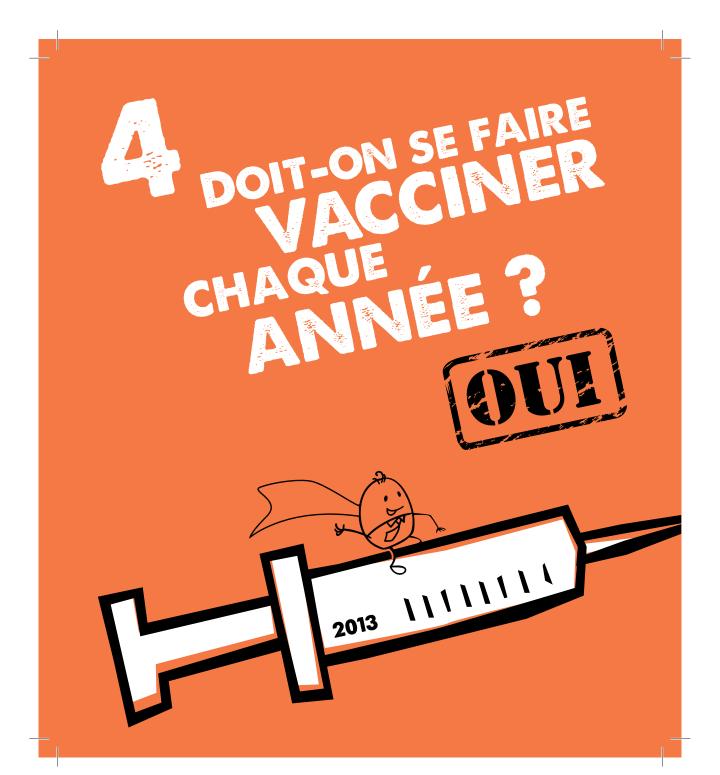
Pour l'opinion, la dangerosité perçue du vaccin constitue encore un frein important à la vaccination.

Or, les données disponibles montrent que le vaccin contre la grippe est bien toléré par l'organisme. Les réactions, lorsqu'elles sont observées, sont le plus souvent locales au point d'injection, légères et transitoires.

Des effets indésirables bénins (fièvre, douleurs articulaires ou musculaires...) peuvent survenir chez 5% à 10% des sujets vaccinés seulement; et ils disparaissent sans traitement.

Fabriqués à partir de virus inactivés, les vaccins disponibles en ville ne peuvent en aucun cas donner la grippe, comme le pense, à tort, la moitié de la population!

La grippe est susceptible d'entraîner des complications, notamment chez les personnes à risque, alors que les effets indésirables des vaccins sont connus, peu fréquents et, en général, bénins.



« Pour 80% des Français, le vaccin contre la grippe saisonnière doit être renouvelé même s'il a déjà été fait dans le passé* »

La majorité de la population le sait, le vaccin contre la grippe saisonnière doit être effectué et renouvelé tous les ans. En effet, d'une année à l'autre, les souches virales qui circulent peuvent être différentes : la composition du vaccin doit être adaptée pour être efficace.

Il est, depuis toujours, fabriqué à partir des différents types de virus qui ont circulé durant l'hiver précédent et sont donc les plus susceptibles d'être présents l'hiver suivant.

De plus, l'efficacité du vaccin contre la grippe est limitée dans le temps. Pour les personnes âgées de 65 ans et plus, l'immunité ne dure qu'entre 6 et 8 mois, d'où la nécessité de se faire vacciner chaque année.

BON À SAVOIR : le vaccin est disponible dès le mois d'octobre. N'attendez pas pour vous faire vacciner !

Il faut compter environ 15 jours entre la vaccination et le moment où l'organisme est protégé contre la grippe. Inutile donc d'attendre les premiers froids ou le début de l'épidémie pour se faire vacciner.

SEULES SEULES LES PERSONNES ÀGÉES LES PERSONNES CONCERNEES SONT-ELLES CONCERNOES SONT-ELLES CONCERNOES PAR LA VACCINATION PAR LA CRIPPE CONTRE LA CRIPPE



« Près de 9 Français sur 10 ont conscience qu'après 65 ans il est recommandé de se faire vacciner contre la grippe, mais un tiers d'entre eux ne sait pas qu'il faut se faire vacciner contre la grippe lorsqu'on est atteint de certaines maladies chroniques* »

Les Français ne le savent pas toujours : la vaccination contre la grippe vise à protéger les populations les plus vulnérables, pour lesquelles la maladie présente un danger. C'est particulièrement le cas des personnes âgées ou fragilisées par une maladie chronique. C'est aussi le cas des femmes enceintes, ce qui est encore mal connu.

La vaccination grippale est ainsi recommandée notamment pour :

- → les personnes âgées de 65 ans et plus ;
- → les personnes souffrant de certaines affections de longue durée (ALD) ;
- → celles souffrant d'un asthme ou d'une broncho-pneumopathie chronique obstructive (BPCO);
- → les femmes enceintes ;
- → les personnes présentant une obésité sévère avec un indice de masse corporel (IMC) > 40kg/m².

Au total, chaque année, l'Assurance Maladie invite plus de 10 millions de personnes à se faire vacciner. Ces dernières reçoivent

un courrier d'invitation, accompagné d'un imprimé de prise en charge nominatif et d'un dépliant d'information.

Pour les personnes ayant déjà été vaccinées les années précédentes, le dispositif est simplifié : elles peuvent retirer leur vaccin directement en pharmacie et être vaccinées par un(e) infirmier(e) libéral(e), sans prescription médicale préalable.

BON À SAVOIR : se vacciner, c'est aussi protéger les autres !

D'origine virale (famille des virus influenzae), la grippe saisonnière est une infection respiratoire aiguë qui se répand très rapidement dans la population. C'est pourquoi, pour prévenir la transmission aux personnes à risque, il est également recommandé à l'entourage et aux professionnels de santé au contact des personnes à risque de se faire vacciner.

POUR EN PLUS



Ministère des Affaires sociales et de la Santé :

www.sante.gouv.fr (dossier « Grippe »)



L'Assurance Maladie:

www.ameli.fr (rubrique « Vous former et vous informer »)



Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) :

www.ansm.sante.fr (rubrique « Surveillance vaccinale »)



Institut de veille sanitaire (InVS) :

www.invs.sante.fr (rubrique « Bulletin épidémiologique grippe »)

* > RÉFÉRENCE :

Enquête omnibus BVA sur la grippe saisonnière et la vaccination, réalisée pour le compte de la Caisse nationale de l'Assurance Maladie et menée auprès d'un échantillon de 975 Français de plus de 18 ans. Échantillon national représentatif. Enquête menée par téléphone les 13 et 14 septembre 2013.

CONTACTS PRESSE



Ministère des Affaires sociales et de la Santé :

Direction générale de la Santé : Mission Information et Communication 01 40 56 84 00 presse-dgs@sante.gouv.fr

L'Assurance Maladie - Caisse nationale :

Amélie Ghersinick - Nadège Hariti - Linda Moraleda : presse@cnamts.fr

Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé :

Séverine Voisin - David Martinez 01 55 87 30 22 - 01 55 87 30 77 presse@ansm.sante.fr

Institut de veille sanitaire :

Katel Le Floc'h : k.lefloch@invs.sante.fr 01 41 79 57 54

Haut Conseil de Santé Publique :

Patricia Siwek : patricia.siwek@sante.gouv.fr 01 40 56 79 57









